

Conseil d'arrondissement du 30 mars 2021

Vœu présenté par les élu.e.s du groupe écologiste relatif à la mise en place d'un protocole de maintien des établissements scolaires ouverts pendant la crise sanitaire

Considérant que tous les spécialistes de l'enfance s'accordent sur le fait que les enfants doivent continuer d'aller à l'école, se sociabiliser, suivre des cours, pour leur apprentissage scolaire ainsi que pour leur développement ;

Considérant que lors des annonces faites par le Premier Ministre le 18 mars 2021, les crèches, écoles, collèges et lycées de la capitale ont échappé à des mesures restrictives dures ;

Considérant qu'au 19 mars 2021, 112 classes ont été fermées dans la capitale avec 912 élèves et 142 personnels dépistés positifs et positives au Covid-19 et que ces chiffres ont presque doublé en une semaine ;

Considérant que les protocoles de sécurité renforcés décidés par l'Etat mis en place dans les établissements scolaires (de la crèche au lycée) semblent peu clairs, difficiles à appliquer et changent trop régulièrement ;

Considérant que seuls les lycées sont concernés par les mesures de dédoublement de classe ; Enlever ce considérant

Considérant que les mesures de dédoublement de classe doivent être mises en application dans l'ensemble des établissements scolaires et qu'ils doivent être accompagnés de moyens humains et d'équipements adaptés pour la sécurité des équipes éducatives et aux enfants ; Enlever ce considérant

Considérant que certains lycées n'ont pas été en mesure de faire respecter les consignes de dédoublement de classe en étant contraint de continuer à maintenir les classes en présentiel subi ;

Considérant que certains lycées passés en classe dédoublée compensent les heures non dispensées en présence par des heures dispensées à distance, mais que d'autres ne sont pas en mesure d'effectuer ce rattrapage, ce qui accroît les inégalités entre les lycéennes et lycéens parisiens en l'absence de directives claires de la part du rectorat ;

Considérant qu'il ne peut exister de dispositif de surveillance et de protection efficace dans les établissements scolaires sans tester massivement les élèves et les professionnels ;

Considérant que les tests salivaires ont un meilleur taux d'acceptation par les élèves et leurs parents que les tests naso-pharyngés, et que ce taux d'acceptation pourrait être amélioré par une campagne d'information lors de la demande de consentement aux parents ;

Considérant que seuls les tests PCR (naso-pharyngés ou salivaires) peuvent donner lieu à un criblage pour détecter les variantes du virus dépisté ;

Considérant que les tests salivaires sont réservés aux élèves du premier degré et que les professeur.e.s doivent payer 1 euro, correspondant au reste à charge appliqué par l'assurance-maladie, non compensé par l'Éducation nationale ;

Considérant que les professionnel.le.s de l'Éducation nationale et les personnels de la Ville de Paris qui travaillent dans les écoles ne figurent toujours pas parmi les personnes prioritaires pour la vaccination, alors même que la priorité est donnée à l'enseignement ;

Considérant que certains pays européens, comme l'Italie ou l'Espagne, ont fait le choix de vacciner les professionnel.le.s de l'éducation afin de leur permettre d'exercer leur métier en étant protégé.e.s ;

Considérant que dans nombre d'établissements parisiens il y a des retards chroniques dans la livraison des masques et gels hydroalcooliques par le Rectorat pour les personnel.le.s de l'Éducation nationale, ce qui les laisse sans protection ;

Considérant que les professeur.e.s des écoles maternelles et primaires qui le demandent doivent pouvoir bénéficier de masques inclusifs, en particulier en présence d'enfants à besoins spécifiques ;

Considérant que les élèves ont également besoin d'être rassuré.e.s grâce à des mesures sanitaires cohérentes et efficaces dont ils et elles perçoivent qu'elles les protègent, elles et eux et leur famille ;

Aussi, sur proposition des élu.e.s du groupe écologiste, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Interpelle le Gouvernement pour que les professionnel.le.s de l'Éducation nationale et de la Ville de Paris soient considéré.e.s comme prioritaires concernant la vaccination et n'aient pas à payer de reste à charge pour les tests dans l'attente et aussi pour qu'ils et elles soient fourni.e.s en masques et en gel hydroalcoolique ;**
- **Interpelle le gouvernement pour que des instructions claires soient données pour permettre la tenue de classes en extérieur aux enseignant.e.s qui le souhaitent ;**
- **Déploie de façon massive les tests salivaires dans tous les établissements scolaires, y compris les collèges et les lycées ;**
- **Organise des dépistages systématiques par test salivaire, accompagnés de sensibilisation aux parents d'élèves, dès qu'un cas est déclaré dans une classe et recrute pour ce faire du personnel formé ;**
- **Mette en place un protocole d'information en temps réel aux équipes éducatives, aux parents d'élèves et aux représentant.e.s d'élèves ;**
- **Poursuive et accentue la généralisation de l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classes et autres espaces collectifs afin de mesurer le niveau de concentration de toxicité de l'air et inciter à la bonne aération des locaux ;**
- **Mette à disposition des locaux permettant ainsi le dédoublement des classes, l'embauche du personnel et ASEM, et interpelle le rectorat afin qu'il embauche des professeur.e.s pour assurer le bon fonctionnement des cours et de la vie à l'école ;**
- **Demande à ce que les dispositifs d'aide sociale pour accompagner les familles confrontées à des difficultés de garde d'enfants à domicile (testés positifs ou cas contact) dans le cadre de Covisan soient renforcés.**